



COMMUNIQUE DE PRESSE  
Pour diffusion libre et immédiate

Mont-sur-Rolle, le 7 octobre 2015

***Le jeudi 1<sup>er</sup> octobre, c'est la commune de Chavannes-des-Bois qui a accueilli l'assemblée générale de l'Association de Communes Vaudoises (AdCV), forte de 72 communes. A cette occasion, le comité de l'AdCV a proposé à ses membres une refonte de ses statuts. De plus, après des mois de travail et de sollicitations dans différentes plateformes, le comité a laissé une large place à l'information et la discussion sur les sujets d'actualité cantonale, tels que la position commune des associations faîtières (AdCV et UCV) sur les dossiers de la réforme fiscale des entreprises (RIE III) et du parascolaire, ainsi que sur la facture sociale ou encore sur l'aménagement du territoire.***

« C'est une période chargée que vit actuellement le comité de l'AdCV. Nos membres fournissent un gros effort de présence dans les plateformes et un investissement sans faille dans le suivi des dossiers » relève la présidente Mme Josephine Byrne Garelli.

**Facture sociale, AVASAD, les marchés publics et le logement : l'AdCV veille aux répercussions sur les finances communales**

En 2014, le montant de la facture sociale à charge des communes s'élève à 664.8 millions, en augmentation de 4.2% par rapport à 2013. Pour 2015, les acomptes facturés s'élèvent à 676 millions, alors que les prévisions (basées sur une augmentation annuelle de 4.5%) tablent sur 695.1 millions. Il faut donc déjà prévoir un montant de 19.1 millions à rajouter aux acomptes versés par les communes.

L'AVASAD, Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile, présente une augmentation d'activité de 2.2% en moyenne pour ces deux dernières années. Si une explication est celle de la croissance du nombre de personnes qui recourent à ces soins, il est à relever également que pour l'année 2015, 12.4 % des cas génèrent le 50 % des coûts. En 2010, ce pourcentage était de 10.2%, ce qui équivalait à 43% des coûts. Ces augmentations entraînent une participation financière des communes à la hausse : ainsi pour 2015, une augmentation de 0.65 francs au budget proposé porte à 85.15 francs par habitant le coût de l'AVASAD à la charge des communes. Pour 2016, les discussions sont encore en cours pour définir la part cantonale, mais la participation communale est d'ores et déjà estimée à 95.- francs au maximum par habitant.



Autre sujet d'actualité brûlante, la plateforme *Aménagement du territoire*, dans laquelle siègent plusieurs membres de l'AdCV, a débuté ses travaux. Ce travail devrait déboucher sur le règlement d'application et la mise en consultation de la 4<sup>ème</sup> adaptation du plan directeur cantonal.

### **Le 1er forum sur les Marchés publics a ouvert la discussion**

Le forum sur les Marchés publics a permis d'ouvrir le débat sur l'application des lois et la réglementation des marchés publics. L'une des principales observations s'avère être l'importance exagérée accordée au critère du prix, qui favorise indirectement la sous-traitance, le dumping salarial et le travail au noir. « *Les petites et moyennes communes rencontrent d'énormes difficultés lors des procédures de marchés publics* » informe Jean-Charles Cerottini. Plusieurs solutions ont été évoquées, notamment le recours rapide à des mandataires spécialisés. De plus, la publication d'une charte éthique est prévue afin de clarifier la situation et de renforcer la confiance entre les acteurs politiques et les entreprises.

### **Projet de loi sur le logement**

« Quels logements pour les modes de vie de demain ? » fut la thématique du 2e Forum vaudois. Le Conseil d'Etat a élaboré deux projets de modifications de lois, actuellement soumis au Grand Conseil. Ces textes touchent la loi sur le logement et la loi sur le parc locatif vaudois et constituent en particulier un contre-projet à l'initiative déposée par l'ASLOCA vaudoise en 2011 « Stop à la pénurie de logements ». L'AdCV, opposée à l'initiative de l'ASLOCA, jugée trop contraignante et disproportionnée, accueille en revanche favorablement le contre-projet du Conseil d'Etat. L'AdCV se veut favorable à la liberté laissée aux communes de décider elles-mêmes de ce qu'elles souhaitent mettre en place sur leur territoire.

### **L'AdCV se donne les moyens de remplir ses missions en actualisant ses statuts**

Une refonte totale des statuts de l'AdCV a proposé aux membres des modifications sur trois axes : en premier lieu, les nouveaux statuts clarifient l'organisation et le rôle du comité en enlevant la notion de Conseil, organe qui n'a jamais été créé à ce jour. En second, les statuts permettent désormais à une personne sortant d'un mandat de député ou de municipal de siéger au comité. En effet, la charge municipale pesant fortement dans l'emploi du temps des élus, il convient d'élargir l'accès à ces postes. Le troisième volet de révision porte sur la précision de la composition des groupes de travail et des commissions.



### **RIE III – Parascolaire, oui.... Mais à des conditions bien précises**

L'AdCV et l'UCV ont montré un front uni sur le dossier RIE III / Parascolaire et ont fait part de leurs positions lors d'une réunion commune le 10 septembre dernier à Yverdon. L'AdCV et l'UCV sont favorables au paquet RIE III dans son ensemble, mais ont assorti leur soutien à des conditions précises en demandant une participation financière évolutive de la part de l'Etat à l'accueil de jour, financement qui devrait être en relation avec les prestations offertes. Cette participation étatique devrait faire l'objet d'un ancrage dans la loi. Les communes attendent également la compensation des 25.6 millions liés à l'introduction anticipée de déductions fiscales pour les entreprises en 2017 / 2018.

Pour concrétiser ces exigences, deux motions parlementaires ont été déposées au Parlement cantonal par Mmes Claudine Wyssa et Christelle Luisier. Il est capital que ces deux motions soient acceptées. Les communes ont toujours soutenu le canton, à ce dernier d'agir aujourd'hui. « *Le moment est venu de nous défendre.* » C'est sur ces paroles que la présidente Mme Josephine Byrne Garelli a clos ce chapitre.

#### **Contact :**

Christine Girod Communication, 079 175.35.79 [cg@cgcommunication.ch](mailto:cg@cgcommunication.ch)